



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 décembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2819**

commune (s) :

objet : LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Participation de la Métropole de Lyon au programme européen Horizon 2020 - Projet SensMat - Demande de subvention auprès de la Commission européenne

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 décembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 19 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Le Faou (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Vessiller, MM. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Peillon), Chabrier (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 18 décembre 2018**Décision n° CP-2018-2819**

objet : **LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Participation de la Métropole de Lyon au programme européen Horizon 2020 - Projet SensMat - Demande de subvention auprès de la Commission européenne**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.19.

Horizon 2020 est un programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union Européenne qui se concentre sur les 3 priorités suivantes :

- l'"excellence scientifique" : priorité ayant pour objectif d'élever le niveau d'excellence scientifique de l'Europe pour garantir des recherches de classe mondiale à long terme, de soutenir les meilleures idées, de développer les talents en Europe, d'offrir aux chercheurs l'accès à des infrastructures de recherche prioritaires, de rendre l'Europe attrayante pour les meilleurs chercheurs du monde,
- la "primauté industrielle" : afin de fournir des investissements ciblés sur des technologies industrielles clés pour la compétitivité des entreprises européennes,
- les "défis sociétaux" : la recherche et l'innovation sont orientées vers la réponse aux grands défis sociétaux auxquels l'Europe est confrontée.

Dans le prolongement d'un appel à propositions de l'Union européenne dédié à la conservation préventive, le Groupement d'intérêt public (GIP) ARC-Nucléart constitué notamment de l'État et du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), s'est engagé dans un projet de recherche dénommé « SensMat » (Preventive solutions for Sensitive Materials of Cultural Heritage), visant à développer de nouveaux outils (capteurs, réseau de surveillance, système d'exploitation de données) et de nouvelles pratiques pour améliorer la surveillance continue des collections.

À cette fin, le GIP ARC-Nucléart, dédié à la conservation et à la restauration des objets en matériaux organiques (bois, cuir, fibres), a sollicité la Métropole pour être partenaire de ce projet. Cette invitation est issue du partenariat entamé entre LUGDUNUM - Musée & Théâtres romains et Arc-Nucléart, entité chargée de la restauration de la barque LSG4 qui doit in fine rejoindre le parcours permanent du musée.

Les partenaires de ce projet sont les suivants : CEA (France, coordinateur du projet), l'Université Linköpings (Suède), l'Université de Stuttgart (Allemagne), la TTI-Technologie-Transfer-Initiative GmbH (Allemagne), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (France), le Centre de recherche européen de technologies et de matériaux (Italie), l'Université de Venise (Italie), l'Université technique de Graz (Autriche), l'Université de Bretagne occidentale (France), l'Institut de la corrosion SAS (France), le GFM-Net (Italie), le Kulturhistoriske Museer i Holstebro kommune (Danemark), le musée Joanneum GMBH (Autriche), le Rise ACREO AB (Suède), BASSETTI (France) et le centre de développement et de recherche en construction éco-durable (Italie).

Dans le cadre de ce projet de recherche dénommé "SensMat", l'implication de la Métropole portera essentiellement sur les missions suivantes :

- définir les besoins du musée au niveau de la conservation préventive et participer aux expérimentations c'est-à-dire tester les outils qui auront été développés par les électroniciens pour valider tant les concepts que les équipements,
- nouer des relations avec d'autres musées partenaires du programme.

Ce projet se déroulera sur 3 années (2019/2021). Il est doté d'un budget global de 5 900 000 € et fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Commission européenne. La Métropole demanderait dans le cadre de ce projet une subvention de 45 991 €, qui correspond à 100 % des coûts métropolitains estimés liés au projet, dont l'équivalent temps passé du responsable scientifique du musée et du régisseur des collections.

Si le projet est subventionné par la Commission européenne, il fera l'objet d'un accord de consortium avec l'ensemble des partenaires ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la participation de la Métropole à l'appel à projet européen "Horizon 2020", ainsi qu'au futur accord de consortium, à intervenir avec tous les partenaires du projet SensMat.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Commission européenne une subvention de 45 991 €, correspondant à 100 % des coûts métropolitains dans le cadre de l'appel à projets "Horizon 2020",

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 45 991 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2019 à 2022 - chapitre 74 - opération n° 0P33O3090A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 décembre 2018.